



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE CHANCIA
 Séance du lundi 31 mars 2025

<p><u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 8 Votants : 9</p> <p>Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2025</p> <p>Date de mise en ligne de la délibération :</p>	<p>L’an deux mille vingt-cinq, le lundi trente et un mars, à dix-huit heures trente-sept minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p>Étaient présents : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, FAYE Cyril, BERTHAIL Éric, DUEZ Sophie, MEYNET Francine.</p> <p>Excusées : MAILLARD Valérie, excusée donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc.</p> <p>Absent : KOCIOLO Guillaume</p> <p>Secrétaire de séance : FAYE Cyril</p>
--	---

Objet : Suppression et Création d’emploi – Secrétaire générale de Mairie SGM

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Vu la saisine du Comité social territorial

Le Maire informe l’assemblée :

Conformément aux dispositions de l’article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc à l’organe délibérant de la collectivité de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d’emploi, la décision est soumise à l’avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de la réforme sur le métier de secrétaire de mairie depuis le 1^{er} janvier 2024, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l’assemblée :

La suppression de l’emploi d’adjoint administratif territorial à temps non-complet à raison de 17/35 heures hebdomadaires)

Et

La création d’un emploi de secrétaire générale de mairie à temps non-complet à raison de 17/35 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} avril 2025.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2025,

Filière : Administrative.,

Cadre d'emploi : Rédacteur,

Grade : Secrétaire Générale de Mairie :

- ancien effectif : 0 (nombre)
- nouvel effectif : 1 (nombre)

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Robert BONIN